



**DELIBERATION**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SEANCE DU 12 OCTOBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un, le douze octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Sumène-Artense, s'est réuni à la salle socioculturelle de la commune de Madic, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de la Communauté de communes Sumène-Artense.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Jean-Pierre GALEYRAND, Maryse MAZEIRAT, Patrick BORNET (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs sur Tarentaine Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Pascal LORENZO, Philippe VIALLEIX, Brigitte CLAUDEL (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Eric MOULIER, Catherine BARRIER, Franck BROQUIN (Saignes), Jean-Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Fabrice MEUNIER, Arnaud MOREAU (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), Alain DELAGE, René BERGEAUD, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO (Ydes).

Ont donné pouvoir : Johane GRANDSEIGNE (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Gustave GOUVEIA (Lanobre) à Eric MOULIER (Saignes), Clotilde JUILARD (Ydes) à Céline BOSSARD (Ydes)

Secrétaire de séance : Christophe MORANGE

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 34 / Nombre de membres présents : 30

Nombre de votants : 32

Date de la convocation : 07 octobre 2021

**20211012011DE**

**DEMANDE DE SUBVENTION FONDS CANTAL DEVELOPPEMENT : AMENAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU BORD DU LAC DU TACT**

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il convient de solliciter le Conseil départemental du Cantal pour une demande de subvention au titre de l'avenant n°2 du Contrat Cantal Développement 2016/2021 pour le projet d'aménagement et de mise en valeur du lac du Tact.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Postes de dépenses	Montant HT	Financeurs	Montant HT	Taux %
Aménagement et mise en valeur du bord du lac du Tact	116 200 €	Conseil Départemental du Cantal	34 860 €	30%
		ETAT (DSIL relance 2021)	46 480 €	40%
		Autofinancement	34 860 €	30%
<b>TOTAL</b>	<b>116 200 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>116 200 €</b>	<b>100 %</b>

Il s'agit pour le Conseil :

- De solliciter le Conseil départemental du Cantal à hauteur de 34 860 €, soit 30%, au titre de l'avenant n°2 du Fond Cantal Développement 2016-2021
- De mandater Monsieur le Président pour signer toutes pièces utiles à cette démarche

RF Sous-préfecture de Mauriac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/10/2021 015-241501055-20211012-20211012011DE-DE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 32 voix pour, le Conseil communautaire décide :

- De solliciter le Conseil départemental du Cantal à hauteur de 34 860 €, soit 30%, au titre de l'avenant n°2 du Fond Cantal Développement 2016-2021
- De mandater Monsieur le Président pour signer toutes pièces utiles à cette démarche

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE - MARCHAL, le 12 octobre 2021

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président  
Marc MAISONNEUVE

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le 19/10/2021

Affichée ou notifiée le 19/10/2021

Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

RF Sous-préfecture de Mauriac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/10/2021 015-241501055-20211012-20211012011DE-DE